inspection académique
Bas-Rhin
65, avenue de la Forêt-Noire
téléphone 03 88 45 92 92
télécopie . 03.88.61.43.15

Guide Méthodologique

Rôle du projet d'école :

Le projet d'école doit mettre en évidence trois volets équilibrés de la réflexion des enseignants :
sur la continuité pédagogique ;
sur la cohérence éducative ;
sur la prise en compte de la difficulté scolaire.
Le projet d'école est le fruit du travail d'une équipe responsable, décidée à mener des actions en commun.

I. Détermination des indicateurs.

1. Finalités

Les indicateurs permettent de préciser et de rendre objective une situation perçue intuitivement par l'équipe pédagogique. Ils permettent une analyse des réalités de l'école et des résultats des élèves.

2. Recueil des données

Pour élaborer le projet d'école, l'équipe pédagogique recueillera de manière exhaustive plusieurs types d'indicateurs :
- de population ;
- de fonctionnement ;
- de réussite scolaire .

Ces données communes à toutes les écoles seront complétées par des données contextuelles (élèves, école et environnement).
On veillera à recueillir les dernières données disponibles.
A titre d'exemple, les résultats de l'évaluation CE1 seront recueillis sur la base « année n-1 ».

3. Analyse des données

L'analyse des données nécessite, chaque fois que c'est possible, que deux principes soient appliqués :
- les données de l'école seront comparées aux données de référence de la même année ;
- c'est la mesure de l'écart à la moyenne de référence qui confèrera tout leur sens aux données de l'école.

4. Tableau de bord de l'école.

Après étude de l'ensemble de ces données, l'équipe éducative sélectionnera les plus significatives d'entre elles faisant apparaître les difficultés et les fragilités afin de déterminer une politique d'école destinée à améliorer les résultats des élèves.
La mise à jour du tableau de bord est réalisée **chaque année.**

Cette mise à jour, constituée des indicateurs les plus pertinents, permet aussi d'analyser l'évolution de ces données et donc de vérifier l'efficience des actions retenues dans le cadre du projet d'école.

II. Elaboration du Projet d'école (Formulaire A3)

Ce document rassemble les éléments nécessaires pour :

1. Assurer la cohérence générale du Projet d'Ecole (tableau synoptique)

Le tableau synoptique est le reflet de la démarche pour l'élaboration du projet d'école :

1.1 Indicateurs du tableau de bord.

Reprendre la liste des indicateurs du tableau de bord de l'école.

1.2 Objectifs.

Définir des objectifs qui tiendront compte de la spécificité de l'école.

Recommandation :

Veiller à ce que la définition des objectifs tienne compte de la spécificité de l'école et s'inscrive dans les axes prioritaires ci-dessous :

- **Traiter la difficulté scolaire sous toutes ses formes et renforcer l'égalité des chances**
- **Organiser la continuité des apprentissages à l'intérieur des cycles et entre les cycles.**

Important : les indicateurs et les objectifs généraux retenus le sont pour les trois années du projet d'école car ils fondent la politique de l'école. Ils ne sont donc pas à modifier pendant la durée de vie du projet.

On se limitera à trois objectifs

1.3 Déclinaison des objectifs dans chacun des cycles.

On se centrera sur les besoins des élèves.

1.4 Pilier du socle commun

On Indiquera le pilier du socle commun de connaissances et compétences concerné par l'objectif.

2. Valider la conformité du Projet d'école.

Ce document sera transmis à l'I.E.N. pour avis de conformité puis soumis au Conseil d'école pour avis et enfin agréé par l'Inspecteur d'Académie.
A l'issue de la période de validité du Projet (3 ans), l'équipe pédagogique établira un bilan qui servira d'élément de base pour l'élaboration du prochain projet d'école.

Remarque :

Le tableau synoptique sert également de support à la communication avec les partenaires de l'école. Les autres composantes du projet d'école (tableau de bord, fiche action, …) sont des outils uniquement professionnels, ils n'ont pas à être communiqués à l'extérieur.

III. Conception des « fiches-actions ».

L'action se définit dans chacun des cycles, en inter cycle ou à l'échelle de l'école. Elle est la déclinaison concrète de l'objectif retenu dans le tableau synoptique (colonne 3).
Elle fera l'objet d'un suivi régulier par le conseil de cycle et d'une évaluation mettant en évidence la réussite des élèves.

3.1 Renseigner la fiche-action.

3.1.1 Objectif de l'action.

Reprendre les éléments du tableau synoptique du projet d'école.

3.1.2 Compétences à travailler.

Décliner l'objectif de l'action en termes de compétences élèves qui seront reprises dans le livret scolaire.

Recommandations :

- Lister l'ensemble des compétences nécessaires pour atteindre l'objectif visé en termes de « l'enfant doit être capable de ... »
- Veiller à ne retenir que des compétences évaluables.

3.1.3 Descriptif de l'action

Détailler la mise en œuvre de **l'action pour l'ensemble du cycle :**
- les types d'activités ;
- les modalités de fonctionnement.
- les modalités du travail en équipe et outils communs de travail (programmations, progressions, emploi du temps...).

Recommandations :

-Veiller à ce que les activités proposées recouvrent bien les compétences visées.
-Veiller à une cohérence entre les différentes activités afin d'éviter leur dispersion ou leur juxtaposition entre les différentes classes de cycle.
-Préciser le travail de l'équipe pour la mise en œuvre de l'action : nombres de concertations prévues, répartition des tâches, compétences spécifiques des enseignants, planning des interventions.
-Indiquer les outils communs de travail qui seront élaborés par l'équipe (programmations, progressions, emploi du temps, ...).

3.2 Evaluer l'action

Recommandations :

- Cette fiche pourra être dupliquée en plusieurs exemplaires afin d'être utilisée pour chaque période évaluée et pour chaque enseignant concerné par l'action au sein du cycle.
- C'est le rôle du conseil de cycle de fixer la fréquence de son utilisation, de décliner les compétences de fin de cycle en compétences intermédiaires pour chaque classe et de réguler le suivi de cette fiche.

3.2.1 Domaine et objectif

- Les intitulés seront les mêmes que ceux de la «fiche–action».

3.2.2 Compétences évaluées

- Elles concernent des compétences intermédiaires à évaluer durant la période concernée.
- Elles seront remplies trimestriellement, semestriellement voire annuellement puisqu'elles reprennent celles inscrites dans le livret scolaire.

3.3.3 Bilan des livrets scolaires

Quantifier le nombre d'élèves ayant atteint ou non les compétences «A, B, C, D» (cycle 2 et 3) ou «parfois, souvent, toujours» (école maternelle).

IV. Actualiser le projet d'école

Le projet d'école donne lieu chaque année à une évaluation et donc à une actualisation des actions.